

# INSPECTEURS DES IMPÔTS SANS FRONTIÈRES

## Fiscalité et contrats d'exploitation de ressources naturelles

### Qu'est-ce que l'initiative « Inspecteurs des impôts sans frontières » ?

Lancée conjointement en 2015 par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) lors de la troisième conférence d'Addis-Abeba sur le financement du développement, l'initiative **Inspecteurs des impôts sans frontières (IISF)** vise à renforcer les capacités des pays en développement en matière de vérification fiscale. Ce projet sans équivalent à l'appui du renforcement des capacités consiste à diligenter des spécialistes de la vérification fiscale chevronnés auprès d'administrations fiscales de pays en développement où ils ont pour mission de dispenser une assistance concrète en situation réelle sur des dossiers en cours.

Cette initiative vise à compléter le Projet OCDE/G20 sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS), dans le cadre d'un vaste effort engagé au niveau international pour renforcer la capacité des pays en développement d'imposer efficacement les entreprises multinationales. Elle contribue à la mise en œuvre de l'agenda sur le financement du développement des Nations Unies et favorise la réalisation des **Objectifs de développement durable** visant à renforcer la mobilisation des ressources intérieures.

Les administrations d'accueil intéressées peuvent déposer une **demande d'assistance en remplissant un formulaire en ligne accessible via le Portail IISF**.

### Programmes pilotes IISF sur la fiscalité et les contrats d'exploitation des ressources naturelles

Les programmes pilotes peuvent aider les administrations fiscales des pays en développement dans les domaines suivants :

#### *Négociation et passation de contrats dans le secteur extractif*

- L'un des domaines jugés extrêmement préoccupants pour les pays en développement est le manque de soutien des agents publics pendant les négociations de grands contrats d'investissement dans le secteur extractif. Les négociateurs nationaux sont souvent victimes d'un manque d'information et d'expérience lorsqu'ils négocient avec des EMN et des investisseurs publics. Les principaux risques sont, par exemple, l'octroi d'allègements fiscaux trop généreux aux investisseurs, l'intégration dans les contrats de clauses de stabilisation sans limites et le manque d'attention portée à la manière dont les spécialistes de la planification fiscale peuvent se servir de ces accords pour créer de nouvelles niches fiscales.
- Les programmes pilotes IISF ont pour but d'apporter une assistance technique et une aide au renforcement des capacités des gouvernements des pays en développement lors de la négociation de contrats dans le secteur extractif de façon à rééquilibrer la donne. Ce nouveau domaine d'assistance consistera dans un premier temps à fournir une expertise dans le cadre de programmes pilotes à un nombre réduit de pays, dans l'optique de généraliser cette assistance à l'ensemble des pays intéressés à l'issue de la phase pilote.

#### *Vérifications fiscales dans le secteur des industries extractives*

- Des vérificateurs fiscaux spécialisés, possédant l'expertise et l'expérience appropriées dans les secteurs miniers et des hydrocarbures, seront identifiés pour mener à bien des vérifications spécifiques aux ressources naturelles. En outre, il est constaté une très forte demande pour des experts sectoriels non fiscalistes qui collaboreront avec les experts fiscaux afin de mettre en place des programmes complets d'aide au renforcement des capacités et de résoudre les problématiques sectorielles spécifiques rencontrées lors des vérifications.
- Ces travaux viennent compléter les **programmes de vérification IISF** axés spécifiquement sur le secteur extractif.



## Fonctionnement

A réception d'une demande d'assistance de la part d'une administration d'accueil, le Secrétariat de l'Initiative IISF recherche un expert qualifié ayant le profit requis auprès de son réseau d'administrations partenaires ou dans le vivier d'experts IISF.

Les experts IISF n'ont pas vocation à se substituer aux agents locaux, ni à mener des activités au titre de programmes IISF auxquelles aucun membre du personnel de l'administration d'accueil ne serait associé. La participation de l'expert IISF se limite à la fourniture de conseils et d'orientations, toutes les décisions étant laissées à la discrétion de l'administration d'accueil.

Les programmes IISF se concrétisent généralement une assistance sur place à intervalles réguliers, s'articulant autour de plusieurs missions d'une durée de **18 à 24 mois**, complétées le cas échéant par une assistance à distance. Chaque programme est régi par des modalités d'engagement spécifiques convenues de manière bilatérale afin de prendre en compte les réalités du terrain auxquelles sont confrontées les administrations d'accueil.

### **Les experts du Vivier IISF doivent posséder :**

- ✓ une expérience avérée de la fiscalité internationale, de la passation de contrats d'exploitation de ressources naturelles et des industries extractives
- ✓ une expérience de la négociation et/ou de la rédaction d'accords de règlement ou d'arbitrage en lien avec des clauses relatives à l'imposition figurant dans des contrats d'exploitation de ressources naturelles
- ✓ une solide expérience de la réalisation de travaux portant sur la conception de législations et/ou de politiques liées à la fiscalité et aux contrats d'exploitation de ressources naturelles
- ✓ une expérience de la rédaction de documents administratifs portant sur la fiscalité et les contrats d'exploitation de ressources naturelles

## Confidentialité

Les experts IISF sont directement associés aux activités de l'administration d'accueil, ce qui impose dans la plupart des cas qu'ils aient accès à des renseignements fiscaux confidentiels sur des contribuables. Cette situation est source de risques en matière de confidentialité et de conflits d'intérêts, risques auxquels il faut parer dans le cahier des charges du programme IISF, et qui seront traités, dans la mesure du possible, en amont, pendant et à l'issue de chaque programme.

Plusieurs solutions sont envisageables pour régler les problèmes de confidentialité comme, par exemple, la suppression des informations qui permettent d'identifier le contribuable faisant l'objet du contrôle ou la conclusion d'accords de confidentialité entre l'administration fiscale d'accueil et l'expert IISF.

## Financement

Le Secrétariat de l'initiative IISF assure le financement pour tout ou partie des programmes IISF, avec le soutien de son réseau d'administrations partenaires et/ou des donateurs. Ces financements peuvent être complétés par l'OCDE et le PNUD.

En fonction de l'impact qu'aura un premier programme, un partage ultérieur des coûts pourra être envisagé.

